

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°73

DECISION DE M. le MAIRE
SERVICE DE POSE, DEPOSE, MISE EN FONCTIONNEMENT, MAINTENANCE
ET RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE DE LA VILLE
DES ILLUMINATIONS DE NOËL

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2021 et donnant délégation à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des achats et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants et toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à une société pour la pose, dépose, mise en fonctionnement, maintenance et raccordement au réseau électrique de la ville des illuminations de Noël,

CONSIDERANT les offres présentées par les sociétés, SEEP, SOGETRALEC et AGTP ;

CONSIDERANT que l'offre présentée par l'entreprise SEEP se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

DECIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par la Société SEEP, ZA Mas de Klé 34110 Frontignan est retenue pour un montant de 20 657€ HT.

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au Budget Général de la Ville de Mèze au compte 011 – Chapitre 6232.

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°73

Article 3 :

La présente décision sera notifiée par :

- Publication sur le site de la ville de Mèze, rubrique actes administratifs
- Transmission au Préfet de l'Hérault

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mèze, le 02/11/2023

**Le Maire,
Thierry BAËZA**




Acte adressé au Représentant de l'Etat le	2.11.2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	2.11.2023
Acte publié, affiché et notifié le	2.11.2023
ACTE EXECUTOIRE	